Le très hon. M. GARDINER: C'est précisément ce qui a porté le Gouvernement à fixer un prix minimum à l'égard du beurre. Ce prix de 58c. restera en vigueur pendant toute l'année. Par le passé, le prix baissait au cours des mois de juin, juillet et août. Jusqu'ici, cette année, il n'a pas encore été inférieur à 58c., mais nous avons cru bon d'établir le minimum à ce niveau-là afin de ne pas exposer le producteur à se contenter d'un prix trop bas par rapport à celui qui avait cours encore récemment et qui aura probablement cours l'hiver prochain. En agissant de la sorte dès maintenant, le Gouvernement se met en mesure d'influencer davantage les prix, l'hiver prochain. Ce montant est voté en vue d'acheter le beurre à 58c, la livre si pour une raison quelconque, le prix de cette denrée périclite jusque là.

M. MOORE: L'Office des produits laitiers en a-t-il déjà acheté?

Le très hon. M. GARDINER: Pas cette année. Le prix du beurre n'a pas descendu à 58c. la livre. Il est vrai que je n'ai pas suivi le cours du marché durant les deux dernières semaines. Je ne crois pas que le prix du beurre ait atteint ce minimum durant toute l'année. S'il descend à 58c. la livre, nous nous engageons à acheter le beurre à ce prix ou à des prix inférieurs.

M. WEBB: Au cours de conversations avec les propriétaires de fabriques de fromage de ma circonscription, j'ai appris que ces gens obtenaient de grandes quantités de lait qui, durant les mois d'hiver et de printemps, était envoyé au crémeries. Ce lait s'en va maintenant aux fromageries, le fromage rapportant plus que le beurre. Faut-il pour cette raison craindre une disette de beurre?

Le très hon. M. GARDINER: Non. Jusqu'à présent, nous constatons que la production de fromage sera minime, encore plus que nous l'avions escompté. Nous n'avons pas expédié jusqu'ici de fromage en Grande-Bretagne, le marché canadien ayant absorbé tous les approvisionnements. Comme nous nous sommes engagés à en expédier 50 millions de livres au Royaume-Uni, si nous voulons respecter notre contrat, nous devrons commencer les expéditions, car nous n'avons rien envoyé jusqu'à présent.

M. WEBB: Le Gouvernement réquisitionnera-t-il le fromage?

Le très hon. M. GARDINER: Je ne saurais me prononcer en ce moment. Il faudra y songer.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

532. Administration, \$2,253,340.

M. GREEN: On a posé plusieurs questions la dernière fois que la Chambre a été saisie de ces crédits. Le ministre peut-il y répondre ce soir? Je le prie également de parler du rapport du comité spécial des affaires des anciens combattants, en signalant qu'elles dispositions on a prises en vue de donner suite aux vœux qu'il a formulés.

L'hon. MILTON F. GREGG (ministre des Affaires des anciens combattants): Lors de l'examen du budget principal de mon service, il y a environ une semaine, les honorables députés ont posé un grand nombre de questions auxquelles je me suis efforcé de répondre. Comme le texte en est fort long, je prie le comité de me permettre de les consigner au hansard.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le comité y consent-il?

M. GREEN: Le ministre en donnera-t-il lecture?

L'hon. M. GREGG: Les réponses sont bien longues. L'honorable député de Nanaïmo a demandé des renseignements au sujet des bureaux régionaux et de district qu'a établis le ministère un peu partout au pays. Si on me le permet, je consignerai les réponses au compte rendu.

Des VOIX: Très bien.

L'hon. M. GREGG: Voici les réponses:

Loi d'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants

Bureaux administratifs
Bureau principal, Ottawa (Ont.)
Bureau de district, Vancouver (C.-B.)

Bureaux régionaux—
Victoria (C.-B.)
New Westminster
Kelowna (C.-B.)
Kamloops (C.-B.)
Nelson (C.-B.)

Bureau de district, Edmonton (Alb.)

Bureaux régionaux—
Edmonton (Alb.)
Grande Prairie (Alb.)
Calgary (Alb.)
Dawson Creek (C.-B.)
Saint Paul (Alb.)
Lethbridge (Alb.)
Red Deer (Alb.)
Peace River (Alb.)

Bureau de district, Saskatoon (Sask.)

Bureaux régionaux— Saskatoon (Sask.) Prince Albert (Sask.) Regina (Sask.) Yorkton (Sask.)